



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY



Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 21 avril 2026
Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET - O. HOULLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR – M. FAIVRE – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET

Pouvoirs : C. MATHIE donne pouvoir à B. PY

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/04/35

Budget Général vote du budget primitif 2026

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller par mail du 14/04/2026,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/04/2026,
Le Conseil Municipal,

- A la majorité avec 2 contres (Monsieur FASQUELLE ET Madame HEQUET) et 22 POUR approuve le budget primitif arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 597 250 €	3 597 250 €
Section d'investissement	2 153 334 €	2 153 334 €
Total	5 750 584 €	5 750 584 €

- Précise que Madame le Maire est autorisée à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

